

CONSEIL DE LA RECHERCHE ET CONSEIL DES ETUDES  
ET DE LA VIE ETUDIANTE REUNIS  
Séance du 29/02/2024

DELIBERATION  
n° CR\_CEVE\_2024\_03

*relative à l'élection de deux représentants des chargés d'enseignement au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants de l'université Toulouse Capitole*

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-6-2, L. 952-7, R.712-9 à R. 712-46,  
**Vu** les statuts de l'Université Toulouse Capitole, notamment le V. de son article 12,  
**Vu** l'arrêté de composition de la section disciplinaire de l'université compétente à l'égard des enseignants et enseignants chercheurs en date du 29 juin 2023,  
**Vu** l'appel à candidature publié sur le site intranet à destination des chargés d'enseignement en fonction au sein de l'Université Toulouse Capitole, en date du 5 février 2024,  
**Vu** les candidatures de M. Patrick POSOCCO et de Mme Olivia BENGUE,  
**Vu** les procès-verbaux de dépouillement du scrutin, en date du 29 février 2024,

**Considérant** que les membres de la section disciplinaire sont élus au sein du conseil de la recherche (CR) et du conseil des études et de la vie étudiante (CEVE) par et parmi les représentants élus relevant du collège auquel ils appartiennent, à l'exclusion des représentants des établissements-composantes ;

**Considérant** que les représentants élus au CR et au CEVE procèdent à l'élection, selon leurs collèges électoraux respectifs ou à défaut par les membres du collège de rang supérieur le plus proche, d'un représentant de chaque sexe de chacun des corps ou catégories de personnels d'enseignement de même niveau présents au sein de l'établissement, qui ne sont pas représentés à la section disciplinaire, parmi les représentants élus de ces personnels au CR ou CEVE ou, à défaut, parmi les personnels en fonctions dans l'établissement ;

**Les membres élus du CR et du CEVE exerçant des fonctions d'enseignement et appartenant aux corps de fonctionnaires autres que professeurs ou maîtres de conférences, après en avoir délibéré, décident :**

**Article 1**

Sont élus pour siéger à la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants de l'université Toulouse Capitole :

Représentants de la catégorie des chargés d'enseignement	Prénom, NOM
Femme	Olivia BENGUE
Homme	Patrick POSOCCO

**Article 2**

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'université Toulouse Capitole, et transmise à la rectrice de la région académique Occitanie.

Hugues KENFACK,  
président

